

Déontologie de la lutte contre les pollutions

par Albert LUCAS

Les pollutions existent-elles pour longtemps ? A en croire certains, la technique pourrait les supprimer toutes. Mais entre cette possibilité théorique et la réalité quotidienne il y a un tel écart que l'optimisme apparaît bien léger. On ne vit pas au conditionnel. Que m'importe de savoir que telle rade pourrait être théoriquement propre si je la vois constamment souillée, si je ne peux plus m'y baigner, si je dois définitivement renoncer à en consommer les produits ? Il y a de plus en plus de mers mortes, de lacs abiotiques, de rivières-égouts. Avant d'en arriver à cette étape ultime et souvent irréversible, il s'établit un processus de dégradation, dont la progression est difficile à mesurer. En effet les pollutions sont des phénomènes irréguliers et complexes qui couvent longtemps avant d'exploser comme une maladie. Il est donc facile de tricher sur la gravité des pollutions latentes. L'expérience prouve qu'on ne s'en prive pas, hélas ! Le but de cet article est d'établir quelques règles pour améliorer l'efficacité de la lutte antipollutions.

LA COMPOSITION DES COMITES ANTIPOLLUTIONS

Il y a peu, j'ai entendu l'histoire suivante : « Cet été, dans le Centre de la France, je longeais une rivière : il s'en dégageait une puanteur atroce. Comment les habitants supportaient-ils une pareille infection ? J'appris qu'il y avait effectivement un comité antipollution, mais que le président en était le premier pollueur de la région. Evidemment il s'efforçait d'atténuer le mal, et, par le biais du Comité le faisait savoir, mais sa bonne volonté ne suffisait pas... si on voulait que les usines tournent, il fallait en supporter les inconvénients. »

De façon sommaire, nous avons là le profil d'un certain type de comité, celui de l'intimidation.

Tous ne sont pas de cette nature. En voici un autre : Encore une rivière et cette fois une papeterie. Ce qui en sort, surtout de nuit, est une boue noire et nauséabonde. La rivière se transforme en cloaque, les poissons crèvent et la vie aquatique périclite. Les usagers : riverains, pêcheurs, plaisanciers, s'insurgent et fondent un Comité de défense. Ils alertent les pouvoirs publics, multiplient les interventions, manifestent publiquement. Le direc-

teur d'usine se fâche et menace de fermer son établissement. L'Administration impuissante va de l'un à l'autre, tente de calmer les esprits et temporise.

Ce second type de Comité, celui de la contestation, est plus moral que le précédent, mais tout aussi inefficace dans ses effets directs.

Faut-il pour autant conclure à l'inutilité de tout Comité anti-pollution ? Non si, dès sa formation, sa composition est équilibrée selon le principe suivant : égalité numérique des responsables des pollutions et des victimes des pollutions d'une part, et présence d'experts d'autre part. La présence d'experts évitera de parler dans le vide et permettra, éventuellement, de trouver des solutions techniques. Il ne faut cependant pas surestimer les experts : ce sont des hommes, ils ont leurs manies, leurs lacunes, leurs incompréhensions. Certains par leur situation, auront tendance à majorer les pollutions, d'autres à les minimiser. Là encore il sera bon d'équilibrer les tendances. Enfin la présence d'experts devrait éviter que ne s'établisse entre les pollueurs et victimes, une connivence, dont voici un exemple (1) : « Dans le cas précis de Pauillac, les viticulteurs comprendront très vite le préjudice qu'ils risquent de se faire subir à eux-mêmes en dénonçant trop vivement les risques, peut-être exagérés, de la pollution atmosphérique pour la qualité des vins. Les réactions de la clientèle étant imprévisibles, l'on cherchera à l'avenir des solutions discrètes aux éventuels problèmes. »

LE CONTROLE DES POLLUTIONS

En raison des incessantes fluctuations d'un milieu naturel, il est difficile de détecter les polluants et de mesurer leur nocivité, ne serait-ce qu'à cause des effets cumulatifs et synergiques. On comprend dès lors qu'il y ait de gros écarts entre expertises successives. Pour éviter les stériles querelles de chiffres, il serait bon d'observer les règles suivantes :

— les résultats des mesures seront cités intégralement et feront l'objet de renseignements techniques contrôlables. Le rapport du CNEXO sur les conséquences de « l'implantation d'un terminal pétrolier en rade de Brest » est exemplaire à ce sujet.

— on ne se satisfera pas d'une série de mesures et l'on ne confiera pas les dosages à un seul organisme. Il apparaît en effet que chaque laboratoire d'analyse, en fonction de ses méthodes, de ses appareils et des habitudes de son personnel obtient des résultats qui peuvent différer sensiblement de celles d'un autre laboratoire (2). Ce principe des dosages multiples serait un moyen d'ajuster les résultats et permettrait aux analystes de progresser en se situant mieux.

— les analyses seront toujours confiées à des organismes indépendants. On ne saurait en particulier se satisfaire de l'auto-contrôle, le pollueur éventuel dosant lui-même ses rejets.

(1) Christian GARNIER-EXPERT. *L'Environnement démystifié*, page 71.

(2) VÉRINE, LAFONT et DURBEC, travaillant sur la composition protéique des matrices calcaïfines, ont mis en évidence des différences significatives dans les résultats fournis par deux laboratoires, en utilisant la méthode d'analyse des correspondances de BENZECRI (Congrès SFM, Lyon, 1973).

L'EVALUATION DES RISQUES

On a longtemps cru qu'il était possible de faire n'importe quoi n'importe où, à la seule condition que l'entreprise soit rentable. C'était ne pas compter avec les nuisances des uns et les exigences des autres. Désormais chacun sait que, dans l'espace limité dont nous disposons, il faut coordonner les activités et aménager le territoire. En un même lieu, certaines activités sont incompatibles : il serait hypocrite de ne pas l'admettre, sachant que celle qui est polluante finira par éliminer celle qui a besoin d'une écologie saine.

La plupart des implantations industrielles et des grands travaux perturbent les activités du secteur primaire : pêche, agriculture, aquaculture. Il convient donc, avant leur mise en place, d'évaluer les conséquences de leur fonctionnement sur le milieu. On se doute que les évaluations prospectives des pollutions éventuelles sont encore plus délicates que les constats ; elles sont pourtant nécessaires, car il n'y a pas pire solution que d'entreprendre aveuglément.

L'étude prospective devrait comprendre trois éléments :

1. le diagnostic écologique du milieu considéré,
2. l'évaluation de l'intensité polluante de l'implantation, non pas seulement en fonction des normes légales, mais aussi d'après les mesures directes effectuées sur des établissements de même type fonctionnant déjà,
3. le schéma des conséquences de l'implantation projetée sur le milieu et sur les activités existantes. Là encore, les comparaisons avec des opérations semblables déjà réalisées, seront des plus instructives.

Ce n'est qu'après de telles études que les responsables politiques pourront prendre une décision valable. Cette logique toute simple est loin d'être la règle ; en Bretagne la plupart des grands projets sont décidés *a priori* ; quand les futures victimes s'émeuvent, les promoteurs s'en tirent par toutes sortes d'arguments.

L'EFFICACITE DE LA LUTTE ANTIPOLLUTION

Mise en place d'un Comité équilibré, études techniques confiées à un organisme indépendant : ce sont là des éléments favorables à l'analyse du phénomène. Mais le but est d'atténuer, sinon de supprimer la pollution constatée. Pour y parvenir il faut franchir deux étapes.

La première est de faire respecter la loi et d'appliquer les pénalités prévues pour les infractions. En France, il est rare que les autorités compétentes condamnent les contrevenants, pour des raisons diverses. Tant que cet état de fait persistera, il sera vain de compter sur une amélioration. Il y a aussi le cas où les amendes sont si faibles que les industriels les font entrer dans les frais généraux, sans autre souci.

La seconde est de trouver des crédits pour effectuer les aménagements qui permettront de régler le problème techniquement. Il faut généralement des sommes considérables dans la lutte anti-pollution et les moyens techniques n'ont pas toujours l'efficacité souhaitable (par exemple : les barrages anti-hydrocarbures en mer). Ces considérations déconcertent souvent ceux qui ont à répartir les crédits.

Enfin, il faut un certain courage à ceux qui ont des responsabilités directes soit dans l'application de la loi, soit dans la répartition des crédits : ils doivent accepter une certaine impopularité, car la lutte antipollution dérange encore plus que les pollutions ou, tout au moins, dérange plus de personnages puissants. C'est là le vrai problème.

Avec l'année 1974, commencera pour l'Europe un nouveau mode de vie : la rareté et la cherté de l'énergie importée ralentiront la production industrielle et forceront à faire des économies à tous les niveaux. Cette diminution du gaspillage aura-t-elle pour corollaire la disparition automatique des pollutions ? Je ne le pense pas. Les sources de nuisances, même réduites, subsisteront. Il est même vraisemblable que certains industriels feront leurs premières économies en se dégageant des contraintes coûteuses de l'épuration, ce qui sera facile dans le désarroi d'une récession économique.

En face, il n'est pas certain que les citoyens accepteront cette fatalité. Dans l'abondance on supportait les pollutions, elles étaient comme les vomissures d'un organisme gavé. Mais elles deviendront intolérables pour un organisme rationné, sinon malade. Quand nous en serons à organiser la pénurie, les ressources naturelles nous apparaîtront infiniment précieuses et nous redécouvrirons la valeur irremplaçable de l'eau propre. Ainsi la lutte antipollution est-elle toujours actuelle et de plus en plus vitale.